Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260320-DELIMARS202624-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, BERTHOULOUX, COSSET, JESTIN, LE VOURC'H, LE ROUX, CORTES, ROZEC, MAHE, LOSSEC, L'HOSTIS, LE GOASDUFF, LEVEN, ROPARS.

Absents : NÉANT
Secrétaire de séance : ROPARS Jordan

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026
DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

A l'issue du renouvellement des conseils municipaux, les Elus peuvent participer à diverses commissions communales. Le conseil peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art L2121-22 du CGCT). Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger durant toute la durée du mandat, ou temporaire, limitées à une catégorie d'affaire. Les commissions sont des commissions d'études.

Le Conseil Municipal décide des commissions, fixe le nombre des conseillers qui y siègeront et les désigne. Seuls les conseillers municipaux peuvent en être membres.
Le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Mme Le Maire propose à l'assemblée la création de **10 commissions** :

- Commission Finances et Animation
- Commission Urbanisme
- Commission Vie associative et sportive
- Commission travaux bâtiments
- Commission Actions Sociales et Liens Intergénérationnels
- Commission Economie Locale et Cadre de vie
- Commission Culture et Communication
- Commission voirie et environnement
- Commission enfance et jeunesse
- Commission Vie scolaire et extra-scolaire

Elle propose que le nombre d'Élus siégeant au sein de chaque commission soit fixé à 6 élus au maximum sauf la commission Finances et Animation où tout le Conseil Municipal y siège.

Il est proposé de désigner au sein des commissions suivantes :

1. ***Commission finances et animation***
   15 membres : l'ensemble du conseil

2. ***Commission urbanisme***
   4 membres : ROPARS Jordan – MAHE David – L'HOSTIS Quentin – LEVEN Anaïs

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260320-DELIMARS202624-DE

3. ***Commission vie associative et sportive***
   Vice-président : BERTHOULOUX Franck
   2 membres : ROZEC Maryvonne – LE GOASDUFF Marion

4. ***Commission travaux bâtiments***
   Vice-président : BERTHOULOUX Franck
   4 membres : LE VOURC'H Jean – LE ROUX Yvonne – L'HOSTIS Quentin – LE GOASDUFF Marion

5. ***Commission actions sociales et liens intergénérationnels***
   Vice-présidente : BALCON Estelle
   4 membres : LOSSEC Marina – ROZEC Maryvonne – MAHE David – CORTES Christian

6. ***Commission économie locale et cadre de vie***
   Vice-présidente : BALCON Estelle
   4 membres : MAHE David – LEVEN Anaïs – LE VOURC'H Jean – CORTES Christian

7. ***Commission culture et communication***
   Vice-président : JESTIN Laurent
   2 membres : LOSSEC Marina – LEVEN Anaïs

8. ***Commission voirie et environnement***
   Vice-président : JESTIN Laurent
   4 membres : ROPARS Jordan – LE VOURC'H Jean – L'HOSTIS Quentin – LE ROUX Yvonne

9. ***Commission enfance et jeunesse***
   Vice-présidente : COSSET Caroline
   4 membres : ROZEC Maryvonne – CORTES Christian – LE GOASDUFF Marion – LOSSEC Marina

10. ***Commission vie scolaire et extra-scolaire***
    Vice-présidente : COSSET Caroline
    2 membres : LE ROUX Yvonne – ROPARS Jordan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la liste des commissions et la désignation des membres dans chaque commission.

Pour extrait certifié exact,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Jordan ROPARS.